

TABLE DES MATIERES

	Page
TITRE I.- Généralités	1
TITRE II.- De l'Institut national d'assurance maladie-invalidité	10
TITRE III.- De l'assurance soins de santé.....	13
CHAPITRE I.- Des institutions	13
Section I.- Du Service des soins de santé.....	13
Section II.- Du Conseil général de l'assurance soins de santé	13
Section III.- De la Commission de contrôle budgétaire.....	17
Section IV.- Du Conseil scientifique	20
Section V.- Du Comité de l'assurance soins de santé	21
Section VI.- Collège des médecins-directeurs	29
Section VII.- Du Fonds spécial de solidarité	33
Sous-section I – Généralités.....	33
Sous-section II – Intervention pour des soins délivrés en Belgique	37
Sous-section III. – Intervention dans le cadre de soins délivrés à l'étranger.....	46
Sous-section IV. – Procédures	48
Sous-section V. – Rapport d'activités.....	58
Section VIII.- Des Commissions de conventions ou d'accords	58
Section IX.- Des Conseils techniques.....	59
Section IXbis.- Commission de remboursement des médicaments	63
Section IXter.- Commission de remboursement des implants et des dispositifs médicaux invasifs.....	64
Section IXquater.- Commission de remboursement des produits et des spécialités pharmaceutiques.....	66
Section X.- Des Commissions de profils	67
Section XI.- La Commission des médicaments. <i>Abrogée par: Loi 25-1-99 - M.B 6-2</i>	67
Section XII.- Du groupe de travail assurabilité.....	67
CHAPITRE II.- Du champ d'application	69
CHAPITRE III.- Des prestations de santé	75
CHAPITRE IIIbis.- Du maximum à facturer.....	179
Section I.- Dispositions générales.....	179
Section II.- Du maximum à facturer déterminé en fonction de la catégorie sociale des bénéficiaires	184
Section III.- Du maximum à facturer déterminé en fonction des revenus du ménage du bénéficiaire	186
Section IV.- Du maximum à facturer déterminé en fonction des revenus du ménage du bénéficiaire et exécuté par l'Administration de la Fiscalité des Entreprises et des Revenus. <i>Abrogée par : Loi (prog) 27-12-05 – M.B. 30-12 – éd. 2</i>	192

CHAPITRE IIIter.- Du statut affection chronique.....	193
Section V.- Dispositions relatives aux remboursements dans le cadre du maximum à facturer	194
CHAPITRE IIIquater.- Du statut palliatif.....	194
CHAPITRE IV.- De l'établissement du budget des soins de santé.....	195
CHAPITRE V.- Des rapports avec les dispensateurs de soins, les services et les établissements	203
Section I.- Des conventions	203
A. Généralités	203
B. Des conventions avec les accoucheuses, les praticiens de l'art infirmier et les services de soins infirmiers à domicile, les kinésithérapeutes, les logopèdes et les fournisseurs de prothèses, d'appareils et d'implants	204
C. Des conventions avec les établissements hospitaliers.....	207
D. Des conventions avec les services et institutions visés à l'article 34, 11° et 12°	207
E. De la convention avec les pharmaciens.....	209
F. Dispositions communes	210
Section II.- Des rapports avec les médecins et les praticiens de l'art dentaire.....	213
Section III.- Dispositions communes aux sections I et II	222
Section IV.- Des avantages sociaux aux dispensateurs de soins individuels et des autres avantages qui peuvent être accordés à certains dispensateurs de soins	238
[Section V.- Des indemnités pour les candidats-médecins généralistes, les candidats spécialistes, les candidats pharmaciens-biologistes cliniciens, les candidats psychologues cliniciens et les candidats orthopédagogues cliniciens de même que pour les maîtres de stage en médecine, en dentisterie, des candidats pharmaciens-biologistes cliniciens, des psychologues cliniciens et des orthopédagogues cliniciens]	241
Section Vbis.- Indemnité de modification de l'offre de soins de kinésithérapie.....	242
Section VI.- De l'intervention de l'assurance soins de santé pour des modèles spéciaux de dispensation ou de paiement de soins de santé.....	242
Section VIbis.- Prestations dispensées aux bénéficiaires dans un hôpital	249
Section VII.- Des prestations de biologie clinique aux bénéficiaires hospitalisés.....	252
Section VIII.- Des prestations de biologie clinique, d'anatomopathologie et de génétique humaine dispensées aux bénéficiaires hospitalisés et non hospitalisés	255
Section IX.- Des prestations de biologie clinique dispensées aux bénéficiaires non hospitalisés	256
Section X.- Des conditions d'intervention de l'assurance soins de santé pour certaines prestations	269
Section XI.- Dispositions particulières relatives aux modifications de la nomenclature des prestations de santé et à la réduction de certains honoraires	275
Section XII.- Des prestations d'imagerie médicale et autres prestations visées à l'article 34.....	276
Section XIIbis.- Dispositions relatives à la nomenclature médicale et autres prestations	279
Section XIII.- Des prestations de santé effectuées en sous-traitance.....	282
Section XIV.- Des prestations de rééducation fonctionnelle	282

Section XIVbis.- Intervention dans les frais pour l'hémodialyse, dialyse péritonéale à domicile et dialyse dans un service collectif d'autodialyse. <i>Abrogée par : Loi (div) 22-6-16 – M.B. 1-7 – art. 26 – Réinsérée par : Loi 18-5-22 – M.B. 30-5 – éd. 1 – art. 74</i>	283
Section XIVter.- Diminution de l'intervention de l'assurance obligatoire des soins de santé et indemnités pour la délivrance de médicaments en hôpital.....	284
Section XV.- Des contrats relatifs à certaines spécialités pharmaceutiques.....	287
Section XVbis.- Des obligations des demandeurs en vue de l'admission au remboursement de spécialités pharmaceutiques	288
Section XVI.- Des devoirs des dispensateurs de soins	295
Section XVIbis. – Des obligations des entreprises pour l'admission au remboursement d'implants et de dispositifs médicaux invasifs visés à l'article 34, alinéa 1 ^{er} , 4 ^o bis.....	321
Section XVII.- Des devoirs des kinésithérapeutes, des praticiens de l'art infirmier, des accoucheuses et des auxiliaires paramédicaux.....	323
Section XVIII.- De la responsabilité financière des médecins prescripteurs.....	323
Section XIX.- Mesures visant à maîtriser l'offre des soins pris en charge par l'assurance obligatoire	326
Section XX. – Des obligations des pharmaciens	327
Section XXI. – Des obligations des firmes qui mettent des produits radiopharmaceutiques sur le marché belge et demandent leur admission au remboursement.....	327
Section XXII.- Dispositions concernant la lutte contre la fraude	329
Section XXIII.- Des obligations des firmes qui mettent des prestations pharmaceutiques visées à l'article 34, alinéa 1 ^{er} , 5 ^o , a), 19 ^o , 20 ^o et 20 ^o bis, sur le marché belge et demandent leur admission au remboursement.....	330
TITRE IV.- De l'assurance indemnités	332
CHAPITRE I.- Des institutions	332
Section I.- Du Service des indemnités	332
Section II.- Du Comité de gestion.....	333
Section III.- Du Conseil médical de l'invalidité.....	337
Section IV.- Du Conseil technique intermutualiste	339
Section V.- Centre de connaissances de l'incapacité de travail.....	339
CHAPITRE II.- Du champ d'application	340
CHAPITRE III.- Des prestations	343
Section I.- De l'indemnité d'incapacité primaire	343
Section II.- De l'indemnité d'invalidité	347
Section III.- De l'apprentissage de professions exercées par des travailleurs salariés	351
Section IV.- De la possibilité de réévaluation de certaines indemnités	351
Section V.- Dispositions communes aux indemnités.....	353
Section VIbis. – Réadaptation professionnelle	361
Section VI.- [Le « Trajet Retour Au Travail » dans l'assurance indemnités en faveur des travailleurs indépendants et des conjoints aidants]	362

[CHAPITRE IV.- Octroi d'une prime de reprise du travail.....	362/1]
[CHAPITRE V.- Fonds 'Retour au travail ».....	362/1]
TITRE V.- De l'assurance maternité.....	363
CHAPITRE I.- Des institutions	363
CHAPITRE II.- Du champ d'application	363
CHAPITRE III.- De l'indemnité de maternité	363
CHAPITRE IV.- Des périodes de protection de la maternité	365
CHAPITRE V.- Des conditions d'octroi – [Dispositions particulières] à l'assurance maternité.....	367
CHAPITRE VI.- Disposition générale.....	371
TITRE Vbis. - Disposition commune à l'assurance indemnités et à l'assurance maternité.....	371
TITRE VI.- Des conditions d'octroi des prestations	372
CHAPITRE I.- Généralités	372
CHAPITRE II.- Dispositions particulières à l'assurance soins de santé	373
CHAPITRE III.- Dispositions particulières à l'assurance indemnités	377
CHAPITRE IV.- Dispositions communes à l'assurance soins de santé et à l'assurance indemnités	379
TITRE VIbis.– De l'indemnisation des dommages résultant de soins de santé	383
CHAPITRE I.- Des institutions	383
Section I.- Du service « Fonds des Accidents médicaux » (FAM).....	383
Section II.- Du Comité de gestion du service	385
CHAPITRE II.- Du financement	388
TITRE VII.- Du contrôle et du contentieux	389
CHAPITRE I.- Disposition commune au Service d'évaluation et de contrôle médicaux et au Service du contrôle administratif.....	389

CHAPITRE II.- Du contrôle médical	390
Section I.- Le service d'évaluation et de contrôle médicaux et le Comité du Service d'évaluation et de contrôle médicaux	390
Section Ibis.- Des contestations entre les dispensateurs de soins et le Service d'évaluation et de contrôle médicaux	402
Section Iter. – Du droit d'enquête du Service d'évaluation et de contrôle médicaux.....	412
Section Iquater.- Dossier, services et signature électronique.....	415
Section II.- Du personnel d'inspection du Service d'évaluation et de contrôle médicaux	417
Section III.- Des médecins-conseils.....	421
Section IV.- Des mesures disciplinaires	425
Section V.- Des décisions du fonctionnaire-dirigeant du Service d'évaluation et de contrôle médicaux et des décisions de juridictions administratives auprès du Service d'évaluation et de contrôle médicaux	428
Section VI.- Dispositions relatives aux médecins-conseils de la Caisse des soins de santé de HR-Rail	431
CHAPITRE III.- Du contrôle administratif	432
Section I.- Du Service du contrôle administratif.....	432
Section II.- De la récupération des prestations payées indûment.....	436
Section III.- Des offices de tarification.....	440
Section IV.- Des sanctions applicables aux organismes assureurs	444
CHAPITRE IV.- Des juridictions et des sanctions	446
Section I.- Des juridictions.....	446
Section II.- Des sanctions administratives et des sanctions pénales	448
CHAPITRE V.- De la prescription	458
CHAPITRE Vbis.- Conditions de paiement	461
CHAPITRE VI.- Du serment.....	461
TITRE VIII.- Dispositions communes à l'Institut, à la Caisse auxiliaire d'assurance maladie-invalidité et à la Caisse des soins de santé de la Société nationale des chemins de fer belges	462
CHAPITRE I.- Du personnel.....	462
CHAPITRE II.- Des organes de contrôle.....	471
TITRE IX.- Du financement	473

CHAPITRE I.- Des ressources de l'assurance et de leur répartition.....	473
Section I.- Des ressources de l'assurance.....	473
Section II.- De la répartition des ressources de l'assurance indemnités et des autres dispositions financières propres à cette assurance	537
Section III.- Des frais d'administration des organismes assureurs.....	538
Section IV.- De la responsabilité financière des organismes assureurs, de la répartition des ressources de l'assurance soins de santé et des autres dispositions financières propres à cette assurance	544
Section IVbis.- Des dispositions diverses relatives à l'assurance soins de santé et à l'assurance indemnités et notamment aux avances.....	557
Section V.- Dispositions particulières.....	560
CHAPITRE II.- Dispositions administratives.....	561
CHAPITRE III.- Récupération des sommes dues.....	564
TITRE X.- Dispositions finales	565
TITRE XI.- Dispositions transitoires.....	569
TITRE XII.- De la publicité.....	573
ANNEXE I.- Table de concordance de la loi coordonnée avec la loi du 9 août 1963 et historique des dispositions de celle-ci.....	
ANNEXE II.- Table de concordance de la loi du 9 août 1963 avec la loi coordonnée ..	